MAIRIE DE
Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_27A-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 07 mai 2026

DÉLIBÉRATION n°2026- 27 : FINANCES - SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS *LOI 1901* POUR L'ANNÉE 2026

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le septième jour du mois de mai 2026 à vingt heure et zéro minute, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 11 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints**, Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Virginie FRANCOIS, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, Annabelle NEVOT, **conseillers**

04 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Cyril HUCHET donne pouvoir à Jean-Pierre HUCHET
Patricia LEBARBIER donne pouvoir à Virginie FRANCOIS
Luc REBOURS donne pouvoir à Delphine France
Stéphanie DURAND donne pouvoir à Myriam RENAULT

0 Conseiller municipal était absent
Secrétaire de séance : Delphine France

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 30 avril 2026

Madame le Maire dit avoir reçu les demandes de subventions aux association. Celle-ci n'ont été pas étudier par la Commission des Finances. Après renseignement auprès du Centre de Gestion 22 et de la Direction des Finances Publiques de DINAN.
Il n'y a aucune obligation de passer par le filtre de la Commission des Finances les demandes de subvention qui peuvent être traitées directement par le conseil, avec cependant deux précautions :

- L'examen de chaque demande de subvention peut prendre du temps, c'est la raison pour laquelle le passage en commission peut s'avérer particulièrement utile
- Il faut veiller aux éventuels conflits d'intérêt d'élus qui sont également membres des associations subventionnés et qui doivent **ABSOLUMENT S'ABSTENIR** de prendre part aux vote.

Madame le Maire énonce, qu'il est préférable de fixer la règle, pour les associations sportives extérieures, de verser une subvention de 50.00 € par enfant de PLÉBOULLE **sur justificatif de l'association et de domicile.**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_27A-DE

Ci-dessous les propositions de subventions :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	VOTE	AVANTAGES NATURE
ASSOCIATIONS PLEBOULLE		
ASSO COMITÉ DES FÊTES	1500.00 €	(*) Loc. + 2 100.00 € si feu d'artifice
ASSO CLUB DE L'AMITIÉ	900.00 €	(1) Loc.
ASSOCIATION GYMNASTIQUE	350.00 €	(1) Loc. + Salle Polyvalente
ASSOCIATION CULTURELLE de PLEBOULLE	400.00 €	(1) Loc.
ASSO Échiquier des Templiers	600.00 €	(1) Loc.
ASSOCIATION PLÉ BOULLE CLUB	300.00 €	(1) Loc.
ASSOCIATION DE CHASSE SAINT-HUBERT	100.00 €	(1) Loc.
TOTAL ASSOCIATIONS PLEBOULLE	**4 150 .00 €**	
ADHESIONS ANNUELLES 2026		
Asso développement sanitaire ADS MATIGNON	288.40 €	
VIGIPOL	248.82 €	
ADAC 22	343.20 €	
TOTAL ADHESIONS ANNUELLES	**880. 42 €**	
AUTRES ASSOCIATIONS		
CIS EMERAUDE 22 (sapeur pompiers)	163. 00 €	
QUATRES VAULX - LES MOUETTES	200. 00 €	
AFM TELETHON	100. 00 €	
SNSM station ST CAST	300. 00 €	
FOIRES CHEVALINES FEDERATION 22	50. 00 €	
LA LIGUE CONTRE LE CANCER 22 COTES D'ARMOR (par hab)	108.15€	
MEDAILLES MILITAIRES (SNEMM)	100. 00 €	
ADPC 22 - PROTECTION CIVILE COTES D'ARMOR	86. 00 €	
FOOT EMERAUDE JEUNES (16d'inscrits)	50.00 €/an et par élève (16) ; soit 800. 00 € au total demandé	
USM TENNIS MATIGNON (4 inscrits)	50.00 €/an et par élève (4) ; soit 200. 00 € au total demandé	
ASSOCIATION C.L.O.E Hénansal	50. 00 €	
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT	50.00 €/an et par élève ; Si demande par l'élève	
BATIMENT CFA BRETAGNE	50.00 €/an et par élève ; Si demande si demande de l'élève	
BANQUE ALIMENTAIRE DES COTES D'ARMOR (par hab)	108.15 €€	
ASSOCIATION LEUCEMIE ESPOIR	50. 00 €	
FRANCE ADOT (dons d'organes et de tissus humains)	50. 00 €	
REVES DE CLOWN	50. 00 €	
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS	2 415. 30 €	

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_27A-DE

Après délibération, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ

- **VOTE** les subventions aux associations ci-dessus ;
- **ORDONNE** le versement des sommes ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'imputer la dépense sur le Budget Commune au compte *65748.*

Le secrétaire de séance Delphine FRANCE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC 07 mai 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL